

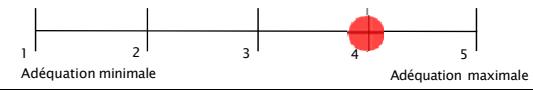
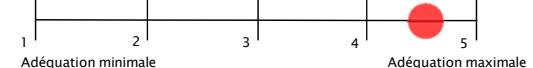
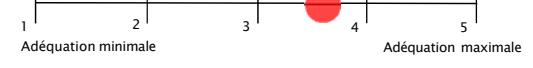
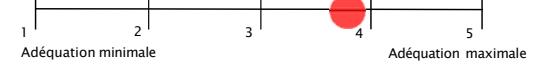
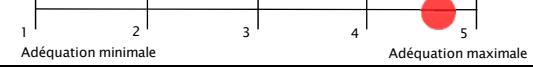
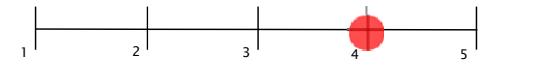
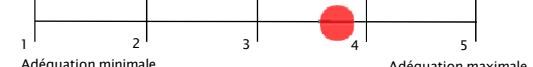
Communauté d'assolement

Toutes les informations



HAFL

Communauté d'assolement / Facteurs clés

Formes de collaboration : liste des principaux facteurs clés	
Forme de collaboration analysée : <i>la communauté d'assolement</i>	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
Autonomie Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.	<i>Répartition des tâches et des responsabilités.</i> <i>Dissolution pouvant être complexe et coûteuse.</i> <i>Spécialisation possible.</i> <i>Indépendance limitée (consultation des partenaires).</i> 
Reconnaissance sociale Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.	<i>Gain lié à l'agrandissement de l'exploitation, professionnalisation.</i> <i>Avantages économiques et sociaux pour tous les partenaires.</i> <i>Déséquilibre possible (meneur/suiveurs).</i> <i>Perte d'image possible en cas de dissolution.</i> 
Simplicité / clarté La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.	<i>Contrat obligatoire (version complète recommandée).</i> <i>Difficulté de régler certains points (anciennes réserves, décompte des bénéfices, règles en cas de liquidation).</i> <i>Discussions régulières et ajustements stratégiques nécessaires.</i> 
Introduction par étapes, testabilité Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.	<i>Rapprochement possible avec des formes de collaboration plus simples.</i> <i>Le démarrage de la communauté reste une gageure.</i> 
Rentabilité, gain visible Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.	<i>Gain d'efficience avec l'accroissement des compétences induit par la spécialisation et les échanges professionnels.</i> <i>Gain d'efficience avec l'accroissement des surfaces, le partage des coûts d'investissement, la planification commune des travaux, etc.</i> <i>Perdes possibles en cas de dissolution prématuée.</i> 
Partenaires appropriés Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition) ; il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.	<i>Partenaires papables généralement connus mais rares.</i> <i>Effet de frein de l'attache émotionnelle à l'autonomie.</i> <i>Grande influence du renom des partenaires potentiels.</i> 
Connaissances et compétences Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises/élaborées sans grand investissement.	<i>Processus de fondation complexe.</i> <i>Conseil technique recommandé pour l'établissement du contrat.</i> 

La communauté d'assolement / Description détaillée

Définition de la communauté d'assolement

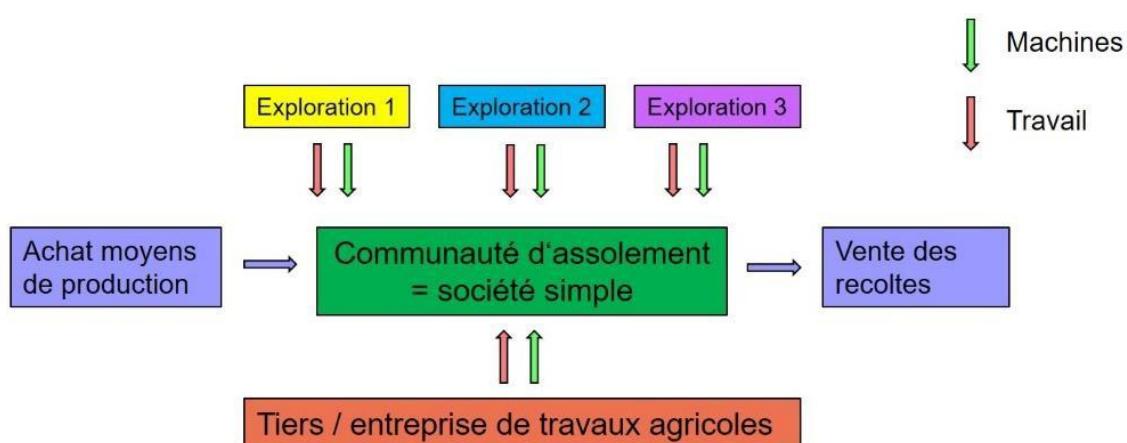
Une communauté d'assolement est formée de deux exploitations au moins qui mettent ensemble leurs terres ouvertes pour un assolement et une exploitation en commun.

Une communauté d'assolement peut être créée

- **sans constitution d'une communauté partielle d'exploitation**

Dans ce cas, les agriculteurs exploitent les terres individuellement à leur compte et à leurs risques, ou alors les exploitent ensemble, ce qui est plus avantageux d'un point de vue économique (travail), généralement avec les machines les plus performantes dont ils disposent. Les exploitations restent néanmoins indépendantes et reçoivent leurs paiements directs séparément. Les associés fournissent des machines, des forces de travail et des terres à la communauté d'assolement et sont indemnisés pour cela.

Outre la rotation commune des cultures, l'achat en commun de moyens de production (pour obtenir des remises sur les quantités) et la vente en commun des produits (plus grandes quantités de livraison, plus grand pouvoir de négociation) peuvent également s'avérer profitables.



► Exemple d'une communauté d'assolement formée d'entreprises indépendantes

- **dans le cadre d'une communauté partielle d'exploitation pour la culture des champs / la production agricole**

Dans ce cas de figure, c'est la communauté partielle qui assure l'exploitation avec les machines les plus performantes à disposition. Elle aura tout avantage à dresser un plan d'investissement pour la mécanisation (machines agricoles).

- **dans le cadre d'une communauté d'exploitation**

Tous les moyens et droits de production sont réunis dans une communauté d'exploitation et placés sous une organisation commune. Le bétail, les machines et les force tractrices sont apportés à la communauté, les immeubles et les bâtiments agricoles mis à sa disposition. Une communauté d'assolement constituée en société simple regroupe au moins deux exploitations qui mettent leurs terres ouvertes à disposition de la société. Les associés de la communauté d'exploitation peuvent fournir les PER conjointement s'ils ont une autorisation à cet effet. Le produit de la vente des produits agricoles de même que les paiements directs liés aux surfaces reviennent à la société. Celle-ci prend en charge les coûts directs, les coûts des actifs de la communauté et les frais généraux d'exploitation.

Pour en savoir plus sur la communauté d'assolement :

- Qu'est-ce qu'une communauté d'assolement ?
 - ▶ [Bref descriptif / Communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- À quoi veiller dans cette forme de collaboration ?
 - ▶ [Facteurs de succès pour une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Qu'en est-il sur le plan juridique ?
 - ▶ [Questions juridiques concernant la communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Comment débuter ?
 - ▶ [Critères d'admission pour une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Pour combien de temps s'engage-t-on ? Que faire, si cela ne fonctionne pas ?
 - ▶ [Durée d'une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)

Communauté d'assolement / Conditions préalables

Le succès passe par le professionnalisme

La communauté d'assolement est un projet commun d'entreprises, qui doit être mené de manière professionnelle de l'idée de sa création à son éventuelle dissolution, en passant par son implémentation et la conclusion de contrats de collaboration.

Nous esquissons ci-dessous le cycle de vie d'une communauté d'assolement :

Idée

- Traduire ses idées en un projet concret
- Analyser les conditions personnelles et entrepreneuriales
- Approcher des partenaires potentiels
- Clarifier ses propres motivations, besoins et objectifs
→ et notamment : échanger en famille au sujet des objectifs de la famille et de la stratégie de la propre exploitation.

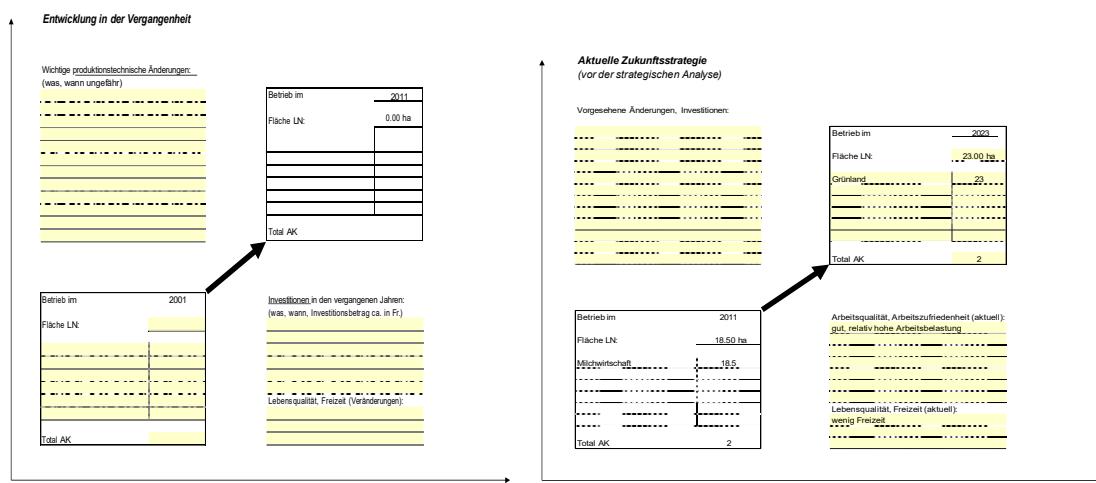


Fig.: Instrument HAFL pour identifier la stratégie d'entreprise

Ou consulter : <https://agripedia.ch/strategidea/situation-de-conseil/acc陪agnement-dun-collaboration/>

Premier pas concret : la préparation

- concrétiser les idées ensemble, faire appel à un conseil externe
- s'informer sur les formes de collaboration, les réglementations contractuelles, les contrôles PER

Planification concrète

- choisir la forme de collaboration
- définir des domaines de responsabilité et des objectifs concrets
- élaborer un contrat

Mise en œuvre concrète, réalisation

- convenir de discussions régulières, conclure des arrangements concrets, formuler des objectifs communs;
- aborder les problèmes dès qu'ils se présentent et les résoudre ensemble;
- fixer des règles du jeu claires:
 - quelles données peuvent être discutées ouvertement,
 - qui est impliqué quand et comment,
 - qui décide de quoi et quand,
 - quand et à quelles conditions le cercle peut-il être agrandi,
 - définir, discuter et optimiser l'organisation du travail,
 - tenir les dossiers avec sérieux,
 - établir les décomptes ponctuellement → se servir pour cela d'un instrument transparent et clair.

Travailler de manière professionnelle, c'est aussi avancer et se développer

Un succès en entraîne un autre – il s'agit de ne pas rester statique ! D'où l'importance de fixer un cadre (p. ex. une assemblée annuelle) pour décider ensemble du développement par étapes de la collaboration (p. ex. plan d'investissement).

Pour en savoir plus sur la communauté d'assolement :

- Qu'est-ce qu'une communauté d'assolement?
 - ▶ [Bref descriptif / Communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Qu'en est-il sur le plan juridique?
 - ▶ [Questions juridiques concernant la communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Comment débuter?
 - ▶ [Critères d'admission pour une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Pour combien de temps s'engage-t-on ? Que faire, si cela ne fonctionne pas ?
 - ▶ [Durée d'une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)

Communauté d'assolement / Modèles de contrat

Généralités

En principe, la liberté contractuelle prévaut. Pour chaque type de communauté d'assolement, il faut trouver la forme qui convient le mieux aux besoins des associés. La formulation des clauses contractuelles oblige les associés à parler ouvertement de leurs souhaits et préoccupations en posant les bonnes questions. Le contrat peut être adapté en tout temps d'un commun accord.

Clauses du contrat

Une communauté d'assolement constituée en société simple selon l'art. 530 CO doit remplir les conditions suivantes:

- être définie comme société simple au sens de l'art. 530 ss CO;
- avoir un but déclaré: p. ex. «Exploitation commune des surfaces d'assolement des associés»;
- entrée en vigueur et durée déterminées: date de l'entrée en vigueur, durée déterminée et/ou reconduction tacite;
- modalités et délais de la dissolution;
- liste des éléments apportés en propriété commune (p. ex. machines):
 - définir l'utilisation des réserves latentes si nécessaire:
 - estimation et calcul à la valeur réelle (► conséquences fiscales)
 - estimation et calcul à la valeur comptable (► tenir compte des réserves latentes dans la répartition du revenu commun et lors de la liquidation)
- liste des éléments mis à disposition pour utilisation (p. ex. terres, bâtiments, machines, droits de production):
 - en dresser l'inventaire (p. ex. dans une annexe au contrat)
 - définir le montant de leur indemnisation:
 - terres et bâtiments, p. ex. conformément au droit du bail ferme agricole;
 - machines selon les tarifs du rapport ART Coûts-machines;
 - droits de production souvent non indemnisés, autres solutions possibles.

Un associé doit être désigné pour représenter la société vis-à-vis de l'administration (OTERM).

L'admission de nouveaux associés doit être conforme à l'art. 542 CO.

Les contrats régissant les relations avec des partenaires contractuels privés (acheteurs, labels) doivent être élaborés suffisamment tôt et adaptés si nécessaire.

Une communauté d'assolement peut être formée pour une durée déterminée ou indéterminée. Dans le dernier cas, il est important de fixer des délais de résiliation clairs pour assurer la sécurité de la planification.

Une instance de conciliation peut être prévue dans le contrat pour le règlement des litiges.

Les modèles de contrat sont une aide utile pour l'établissement du propre contrat. Il est toutefois recommandé de faire appel à des spécialistes qui pourront faire bénéficier de leur expérience pour l'adaptation du contrat à des situations concrètes.

Pour en savoir plus sur les communautés d'assolement en général :

► [Communauté d'assolement / Description détaillée \(PDF\)](#)

Pour en savoir plus sur des exemples de réussite de communautés d'assolement :

► [Communauté d'assolement / Exemples de bonnes pratiques \(PDF\)](#)

Communauté d'assolement / Marche à suivre

Les six étapes de la fondation d'une communauté d'assolement

Les données économiques servant à faire le point sur la situation de sa propre entreprise ne doivent pas forcément être dévoilées aux partenaires potentiels. Toutefois, si l'on veut créer une communauté d'assolement, il faut évidemment analyser dans le détail les cultures envisagées pour la rotation commune et en parler ouvertement. Cela servira de base aux discussions et à la planification communes pour exploiter les potentiels de réussite.

Identifier les problèmes et les potentiels :

- Cerner les problèmes pour lesquels on veut trouver de nouvelles solutions :
 - charge de travail;
 - liquidités;
 - capital-machines et coûts-machines;
 - temps libre et vacances.
- Relever les problèmes concrets concernant le travail, le temps libre, les investissements, les activités accessoires, ... « ici, on pourrait, on aimerait, on devrait faire beaucoup mieux si on avait plus de temps et de marge de manœuvre.»
- Se mettre à la recherche de partenaires pour créer une communauté d'assolement : «y a-t-il des collègues ou des voisins avec lesquels on pourrait envisager de collaborer plus étroitement?»
- Si les partenaires potentiels sont prêts à analyser leur propre situation et à l'exposer ouvertement, la collaboration peut démarrer.

Ci-dessous, expliquées en bref, les autres étapes à franchir ensemble avec le/les partenaire/s.

Analyser la situation initiale :

Bilan individuel des entreprises participantes, analyse de leur évolution dans le temps (p. ex. avec une analyse de reconstruction stratégique SWOT/axée sur les objectifs ainsi que de leurs objectifs entrepreneuriaux et personnels, puis esquisse de la stratégie de rotation commune des cultures moyennant une simple analyse SWOT).

Ensuite, analyse des conditions climatiques, topographiques et pédologiques des surfaces en question, et relevé des cultures et des méthodes culturales antérieures afin de concrétiser la nouvelle stratégie d'assolement.

L'analyse de la chaîne de valeur a fait ses preuves dans la pratique. Pour chaque maillon de la chaîne, on note les méthodes et les machines utilisées, le temps nécessaire, les moyens de production utilisés, ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne moins bien, etc.

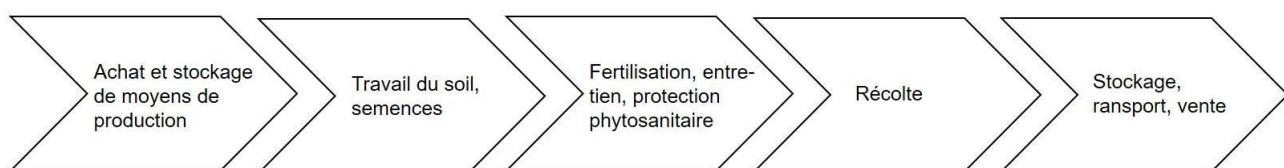


Fig. : Chaîne de valeur de Porter

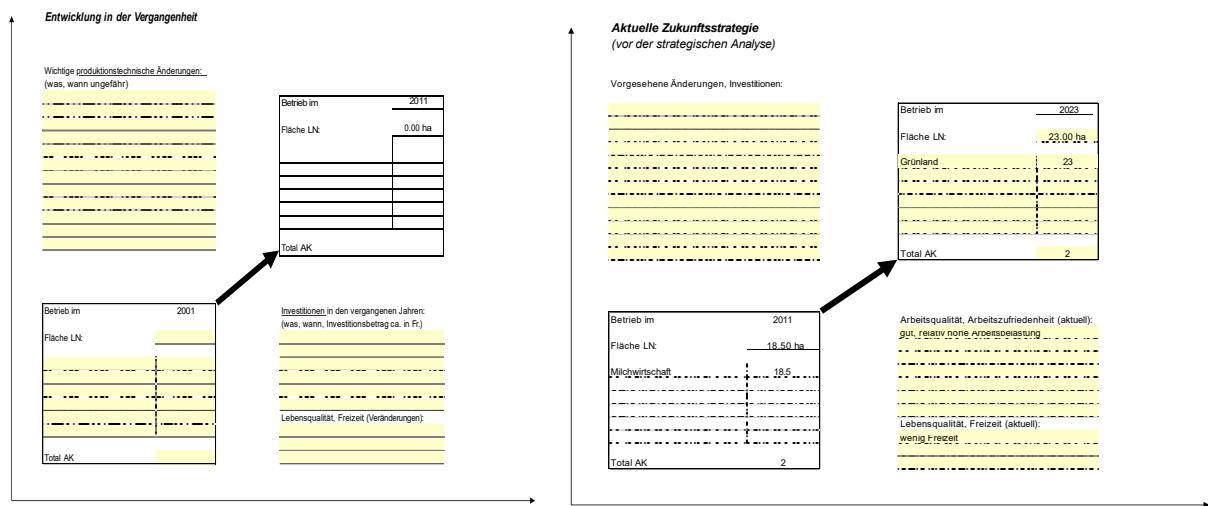


Fig.: Instrument HAFL pour déterminer la stratégie d'entreprise

Planifier la rotation commune des cultures :

Mise en œuvre : les partenaires décident des cultures à cultiver ensemble sur la base des rotations de cultures précédentes, planifient la nouvelle rotation de cultures en conséquence et définissent la répartition des parcelles, la mécanisation et les méthodes de culture.

Calculer le bénéfice escompté avec une estimation des économies de coûts potentielles :

Un instrument de calcul HAFL est à disposition pour faire une première estimation du bénéfice (en termes de coûts-machines, de main d'œuvre) d'une communauté d'assoulement. Il permet de calculer le bénéfice d'une première étape (exploitation commune des parcelles avec les machines les plus performantes des partenaires) – avec des résultats souvent déjà impressionnantes et qui motivent !

Si le début est prometteur et que l'on veut en faire plus, on pourra y ajouter à long terme d'autres potentiels, p. ex. des parcelles plus grandes et l'achat ciblé de nouvelles machines.

<u>Ziele</u>	Simulation der Zusammenarbeit bei den Maschinen von bis zu 6 Betrieben Simulation der Zusammenarbeit in ausgewählten Ackerbau-Betriebszweigen Datei wird noch geteilt in zwei unabhängige Tools (Maschinenzusammenarbeit; gemeinsame Bewirtschaftung Ackerbau)
<u>Beschreibung einzelne Tabellenblätter</u>	
Masch_A, etc.	Erfassungsblatt der Maschinen der Einzelbetriebe
ZusArb	Virtuelle Zusammenlegung der Maschinen mehrerer Betriebe und Simulation der künftigen Zusammenarbeit
Var	Berechnungsblatt für die Simulation der Zusammenarbeit in Ackerbaukultur
Maschinenkosten	Auswahlblatt für Maschinen ART
XY	Outputblatt für Simulation Ackerbau

Fig.: Instrument HAFL pour calculer les avantages de la communauté d'assoulement

Régler la mise en œuvre de la communauté d'assolement :

Une collaboration fructueuse passe par l'établissement et le respect de règles du jeu claires. Il faut notamment répondre ensemble aux questions suivantes :

- quelles données peuvent être discutées ouvertement,
- qui est impliqué quand et comment,
- qui décide de quoi et quand,
- quand et à quelles conditions le cercle peut-il être agrandi,
- définir, discuter et optimiser l'organisation du travail,
- comment les déroulements de travail sont-ils organisés,
- comment tenir les dossiers avec sérieux,
- comment garantir l'établissement ponctuel des décomptes → se servir pour cela d'un instrument transparent et clair.

Il est crucial de fixer ensemble les grandes lignes de l'organisation du travail, autrement dit de définir, structurer, discuter et optimiser conjointement la réglementation du travail quotidien (quand et où). Il est tout aussi important de régler qui doit documenter quoi à quel moment et qui doit évaluer les dossiers et établir les décomptes.

Régler le système de décompte et le développement d'un dispositif de controlling

Il faut un instrument transparent et clair pour faire les décomptes.

Ziele	Erfassung, Verrechnung von Leistungen und Kosten unter den Partnern Erfolgsrechnung für einzelne Partner bei individueller oder gemeinschaftlicher Verrechnung
Beschreibung einzelne Tabellenblätter	
Formular	Erfassungsblatt zum Ausdruck für den Gebrauch im Feld
Eintrag	Erfassung für die Verrechnung im Tool
Rechn	Darstellung und Abrechnung der erbrachten und bezogenen Leistungen der einzelnen Partner
Ko_Leist_ind	Darstellung der Erfolgsrechnung bei individueller Abrechnung
Ko_Leist_gem	Darstellung der Erfolgsrechnung bei gemeinschaftlicher Abrechnung
Faktor	Voreingabe für wiederkehrende Begriffe/Faktoren, die im Blatt Eintrag verwendet werden

Fig.: Instrument de décompte pour communautés d'assolement

Pour la suite, il faut que les données et les résultats utiles soient disponibles en temps opportun et que leur comparabilité avec des valeurs cibles soit garantie – autrement dit: il faut un controlling.

Le système de comptabilité doit non seulement servir à établir les décomptes entre partenaires, mais aussi permettre de vérifier si les objectifs formulés sont atteints. Il convient à cet effet d'organiser un accompagnement et un conseil réguliers, si nécessaire par des tiers de confiance.

Un succès en entraîne un autre – il s'agit de ne pas rester statique! D'où l'importance de fixer un cadre (p. ex. une assemblée annuelle) pour décider ensemble du développement par étapes de la collaboration (p. ex. plan d'investissement).

Pour en savoir plus sur la communauté d'assolement:

- Qu'est-ce qu'une communauté d'assolement?
 - ▶ [Bref descriptif / Communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- À quoi veiller dans cette forme de collaboration?
 - ▶ [Facteurs de succès pour une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Qu'en est-il sur le plan juridique?
 - ▶ [Questions juridiques concernant la communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Pour combien de temps s'engage-t-on ? Que faire, si cela ne fonctionne pas ?
 - ▶ [Durée d'une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)

Communauté d'assolement / Durée

Planifier d'emblée l'éventualité d'une dissolution

La dissolution d'une communauté d'assolement est possible en tout temps et doit donc être planifiée dès le départ comme une option réaliste.

Il y a toujours de bonnes raisons d'entretenir et de développer un partenariat, mais aussi d'y mettre un terme. Les entreprises, les personnes et les conditions-cadre évoluent et changent – une dissolution n'est donc pas a priori une défaite, mais peut marquer le début d'une nouvelle étape.

Si une communauté d'assolement est dissoute, c'est rarement parce qu'elle ne fonctionne pas, mais presque toujours parce qu'un changement, p. ex. un changement de génération ou un changement induit précisément par la communauté elle-même, fait place pour du neuf, du plus adéquat, du mieux.

Durée et fin d'une communauté d'assolement :

Une communauté d'assolement doit être mise en place prudemment mais avec système (p. ex. sur une période de trois ans) et avoir par la suite du temps pour se développer (p. ex. planifications dans les grandes lignes sur des périodes de six ans).

- Au départ, l'effort porte généralement sur la résolution de défis techniques (p. ex. agencer la rotation commune des cultures, organiser le travail).
- La gestion des relations interpersonnelles est cependant tout aussi importante (p. ex. développer une culture de la discussion ouverte, définir ses propres limites et établir la bonne proximité-distance, parler ouvertement des objectifs stratégiques et opérationnels et les comparer).

Une communauté d'assolement peut être formée pour une durée déterminée ou indéterminée. Dans le dernier cas, il est important de convenir de bilans réguliers et de délais de résiliation clairs pour assurer la sécurité de la planification.

Pour en savoir plus sur les communautés d'assolement en général :

- ▶ [Communauté d'assolement / Description détaillée \(PDF\)](#)

Pour en savoir plus sur des exemples de réussite de communautés d'assolement :

- ▶ [Communauté d'assolement / Exemples de bonnes pratiques \(PDF\)](#)

Communauté d'assolement / Modalités de sortie

Planifier d'emblee la dissolution possible de la communaut^e d'assoelement

La dissolution d'une communauté d'assolement est possible en tout temps et doit donc être planifiée dès le départ comme une option réaliste. Il y a toujours de bonnes raisons d'entretenir et de développer un partenariat, mais aussi d'y mettre un terme. Les entreprises, les personnes et les conditions-cadre évoluent et changent – une dissolution n'est donc pas a priori une défaite, mais peut marquer le début d'une nouvelle étape de développement.

Si une communauté d'assolement est dissoute, c'est rarement parce qu'elle ne fonctionne pas, mais presque toujours parce qu'un changement, p. ex. un changement de génération ou un changement induit précisément par la communauté elle-même, fait place pour du neuf, du plus adéquat, du mieux.

Une communauté d'assoelement peut être créée pour une durée déterminée ou indéterminée. Dans le dernier cas, il est important de convenir de bilans réguliers et de délais de résiliation clairs pour assurer la sécurité de la planification.

Il convient de régler clairement les modalités de dissolution, les motifs de résiliation et la répartition des actifs. Les étapes de la liquidation d'une communauté d'assoulement, à fixer dans le contrat dès le départ, sont les suivantes:

- reprise par les associés des éléments d'actifs et des droits de production mis à disposition de la société;
 - relevé des actifs en propriété commune;
 - réalisation des actifs en propriété commune (vente ou attribution à un des associés);
 - remboursement des dettes communes;
 - restitution aux associés des parts du capital propre sur la base du bilan de clôture du dernier exercice;
 - répartition de l'excédent/du défaut de liquidité (à parts égales ou selon une clé de répartition convenue).

En principe, la liberté contractuelle prévaut. Pour chaque type de communauté d'assoulement, il faut trouver la forme qui convient le mieux aux besoins des associés. La formulation des clauses contractuelles oblige les associés à parler ouvertement de leurs souhaits et préoccupations en posant les bonnes questions. Le contrat peut être adapté en tout temps d'un commun accord.

Les modèles de contrat sont une aide utile pour l'établissement du propre contrat. Il est toutefois recommandé de faire appel à des spécialistes qui pourront faire bénéficier de leur expérience pour l'adaptation du contrat à des situations concrètes.

Une instance de conciliation peut être prévue dans le contrat pour le règlement des litiges.

Pour en savoir plus sur les communautés d'assoelement en général :

► Communauté d'assoulement / Description détaillée (PDF)

Pour en savoir plus sur des exemples de réussite de communautés d'assolemement :

► Communauté d'assèlement / Exemples de bonnes pratiques (PDF)